



BUH ANNUAL REPORT

2014



S O M M A I R E

Page 3

Mot du Président du Conseil d'Administration

Page 4

Conseil d'Administration 2013 - 2014

Page 5

Nouveau Siège Social (Pétion-Ville)

Page 6

Succursales Rénovées

Page 7

Introduction de la Carte Gourde (BUH MasterCard)

Page 8

Prêt Immobilier "Ma Maison"

Page 9

Clin d'oeil sur les Résultats Financiers

Page 11

Rapport des vérificateurs indépendants

Page 12

États des résultats

Page 13

Bilan au 30 septembre 2014

Page 14

États de l'évolution de l'avoir des actionnaires

Page 15

États des flux de trésorerie

Page 16

Notes aux états financiers



Mot du Président du Conseil d'Administration

Chers Actionnaires et Clients de la BUH,

L'année fiscale 2013/14 est de fait la première année de gestion du Conseil d'Administration qui a repris les rênes de l'institution depuis juin 2013. D'entrée de jeu, le Conseil d'Administration a tenu à positionner la BUH comme une banque modèle, ayant un capital humain bien formé, offrant une expérience client exceptionnelle, tout en étant un exemple d'innovation dans le secteur bancaire.

Au cours de cette première année de gestion, le Conseil d'Administration a mis l'accent sur le renforcement des structures de base, à savoir le capital humain, la technologie, les procédures et contrôles; ces éléments ayant tout de suite été identifiés comme la base sur laquelle devait reposer une croissance durable de la BUH. Des progrès importants ont été accomplis dans ces domaines, même si il reste encore beaucoup à faire.

Pour soutenir la vision stratégique du Conseil d'Administration, nous nous sommes rapprochés des clients existants et avons démarché de nouvelles relations bancaires. Suite à une campagne axée sur les dépôts à terme, les dépôts de la BUH sont passés de G 3,560,717 à 4,083,507 (soit une croissance de 15%) alors que les prêts connaissent une croissance de 58%, passant de G1,427,869 à G 2,253,161. La BUH a introduit au mois de juin 2014 le prêt immobilier « Ma Maison » qui offre un financement en gourdes à taux fixe, sur 10 ans. Le public a reçu ce produit avec beaucoup d'enthousiasme et la banque a octroyé près de 200 millions de

gourdes en prêts à ses clients, depuis le lancement de ce produit. Les « autres revenus » de la banque, à savoir celles qui proviennent du change, des produits d'assurance, des commissions sur les différents services offerts par la banque et de la Moneygram, ont enregistré un taux de croissance très appréciable.

Bien que la Mastercard ait toujours été le fleuron de la BUH, une stratégie de croissance axée dans un premier temps sur l'amélioration des services existants et une plus forte pénétration de la clientèle de la BUH a été élaborée et exécutée. Ces efforts ont permis à la Mastercard d'augmenter de manière sensible le nombre de cartes en circulation et les revenus associés à leur utilisation. L'introduction en second lieu de produits distinctifs est venue renforcer l'image de la BUH comme une banque innovatrice et la Carte Gourde, lancée en Décembre dernier, connaît un succès certain, dont l'impact se fera sentir au cours de la prochaine année fiscale.

Nous avons également amorcé un programme important de remise à niveau des infrastructures physiques de la BUH, en commençant par les nouvelles enseignes de la BUH qui ont déjà été installées sur 9 des 11 succursales de la BUH. La nouvelle succursale de la Rue Villate a été inaugurée en Janvier dernier et loge désormais la Direction Générale, les Départements du Crédit et de l'Administration du Crédit, ce qui contribue à améliorer notre capacité à répondre plus rapidement aux demandes de crédit de la clientèle. Finalement, nous travaillons à finaliser les travaux d'une nouvelle succursale à Tabarre, de même que la rénovation complète de l'immeuble de Delmas 31 ou seront logés la plupart des Services opérationnels et administratifs de la banque, en plus d'une succursale. La nouvelle image de la banque traduit la volonté du Conseil d'Administration de mettre en avant modernité, compétence et dynamisme, comme les nouveaux qualificatifs de la BUH.

Nous avons donc terminé l'année fiscale 2013/14 avec des résultats opérationnels positifs, en ligne avec le budget de l'année. Ces résultats ont été augmentés encore une fois par des profits exceptionnels qui expliquent que le profit après impôts pour l'année s'élève à HTG 48,862,000, tenant compte des crédits d'impôts accumulés au cours des années précédentes. Ces résultats nous permettent de conclure que la BUH a désormais amorcé la remontée vers la rentabilité opérationnelle.

Au nom du Conseil d'Administration la BUH, je tiens d'abord à remercier toute l'équipe de la BUH qui œuvre chaque jour pour offrir à nos clients un accueil chaleureux (le « smiley face » est devenu l'un des emblèmes de la BUH) et une « expérience client exceptionnelle ».

Enfin, en mon nom personnel, je tiens à remercier spécialement les membres du Conseil d'Administration pour la confiance et le support dont ils ont fait montre pour remettre la banque sur le chemin de la rentabilité.

Nous souhaitons à chacun d'entre vous d'adopter la nouvelle signature de la BUH « Ma Banque, Mon Avenir ».

Merci et Bonne lecture,

Gladys M. Coupet

CONSEIL D'ADMINISTRATION 2013-2014



Gladys M. COUPET
PRESIDENT



Olivier BARRAU
VICE PRESIDENT



Patrick BLANCHET
SECRETAIRE



Eddy DEEB



Christopher HANDAL



Victor SALIBA III



Harrison SAPRU



Michel SUCCAR



Jacques VILLEJOINT

NOUVEAU SIÈGE SOCIAL - PÉTION-VILLE



SUCCESSALES RENOVÉES

BUH MasterCard



PARC INDUSTRIEL



ACHTE AN DOLA, PEYE AN GOUD... YON SÈL BALANS.





NOUVELLE, FLEXIBLE ET FIABLE!
La carte GOURDE,
un outil de paiement sans stress



BUH SIMPLIFIE VOTRE VIE!
ACHETEZ À TRAVERS LE MONDE,
payez "LOKAL"; payez en GOURDE



BUH AP PANSE POU PÔCH MWEN,
mwèn pa nan achte dola pou m peye kat
kredi m anko



VOUS TOUCHEZ EN GOURDEZ?
PAYEZ EN GOURDE!



BUH - MasterCard
Banque de l'Union Multinationale
24, Rue Capois, Port-au-Prince, Haïti
Tél: +509 2080 2013 / 2014 / 2015 / 2016 / 2017 / 2018 / 2019 / 2020
mastercard@buh.ht | www.buh.ht

**EFFECTUEZ VOS ACHATS EN TOUTE
SIMPLICITÉ EN HAÏTI ET À L'ÉTRANGER!**

La carte Gourde BUH MasterCard est un moyen de paiement rapide, sécurisé. Elle vous sert à régler vos achats en Haïti et à l'étranger et vous offre la facilité de gérer une seule balance en Gourde.



AVANTAGES

- Cotisation annuelle gratuite pour la première année
- Disponible en une semaine
- Service à la clientèle 7 jours sur 7, 24h sur 24
- Utilisable partout
- Une seule monnaie : en Haïti, à l'étranger, sur internet et dans les ATM

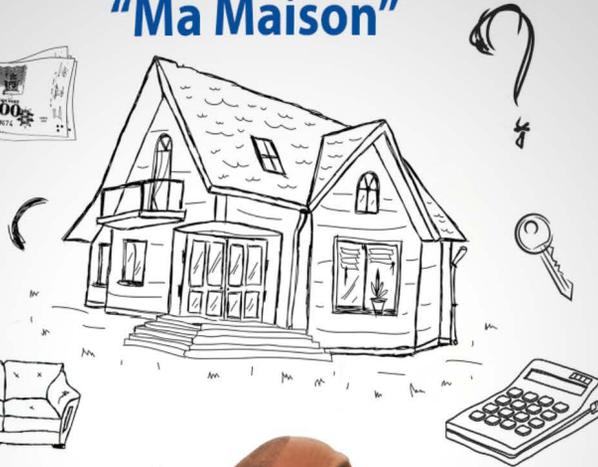
**ACHTE AN DOLA,
PEYE AN GOUD...
YON SÈL BALANS**





La carte Gourde BUH MasterCard est un moyen de paiement rapide, sécurisé. Elle vous sert à régler vos achats en Haïti et à l'étranger et vous offre la facilité de gérer une seule balance en Gourde.

Le Prêt immobilier "Ma Maison"



**Taux fixe
sur 10 ans**
**Financement en
Gourdes**
**Approbation
RAPIDE**

Acquisition de maison ou de terrain, construction, rénovation

Accueil chaleureux 

24, Rue Clerveaux, Pétion-Ville, Haïti
Téls: (509) 2813-1549 / 2813-1550
mamaison@buh.ht | www.buh.ht



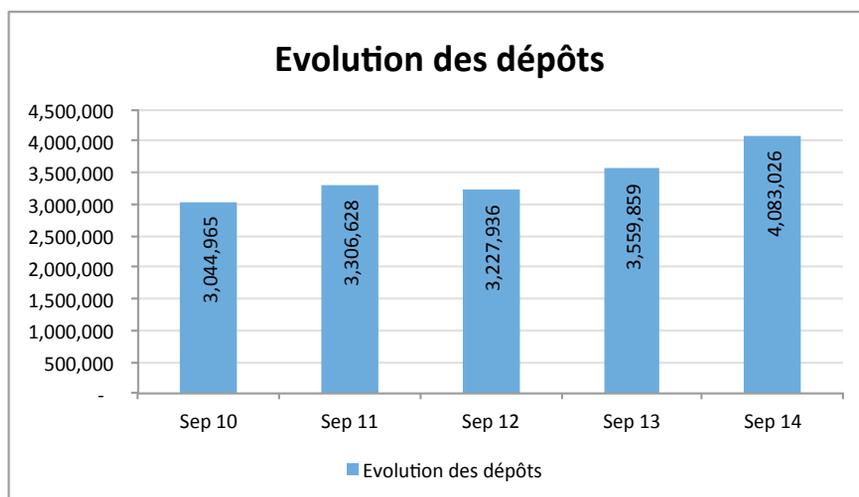
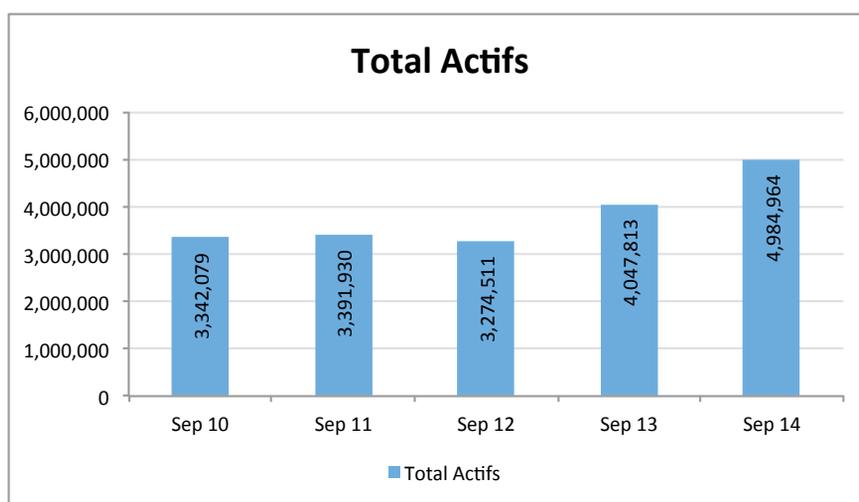
Ma Banque, Mon Avenir.

La BUH a introduit le produit de prêt immobilier « Ma Maison » qui offre un financement en gourdes à taux fixe, sur 10 ans. Ce prêt permet aux clients de réaliser leurs rêves d'acheter une maison ou un terrain, ou encore de procéder à des travaux de construction ou d'amélioration immobilière.

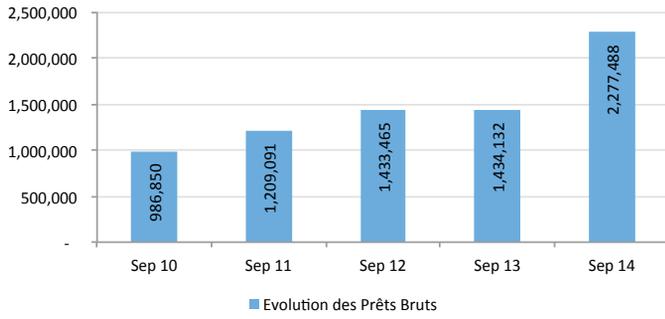


Clin d'oeil sur les Résultats Financiers de la BUH pour l'Exercice 2013 - 2014

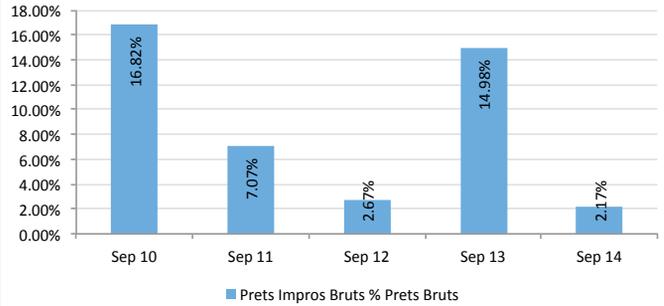
	Sep 10	Sep 11	Sep 12	Sep 13	Sep 14
Total Actifs	3,342,079	3,391,930	3,274,511	4,047,813	4,984,964
Evolution des dépôts	3,044,965	3,306,628	3,227,936	3,559,859	4,083,026
Evolution des Prêts Bruts	986,850	1,209,091	1,433,465	1,434,132	2,277,488
Prêts Impros Bruts % Prêts Bruts	16.82%	7.07%	2.67%	14.98%	2.17%
Evolution du Capital	(186,124)	(206,270)	(183,958)	261,053	307,568
Rendement de l'Actif (ROA)	n/a	n/a	n/a	60.0%	15.9%
Rendement de l'Avoir des Act (ROE)	-4.9%	-0.6%	0.6%	3.9%	1.0%



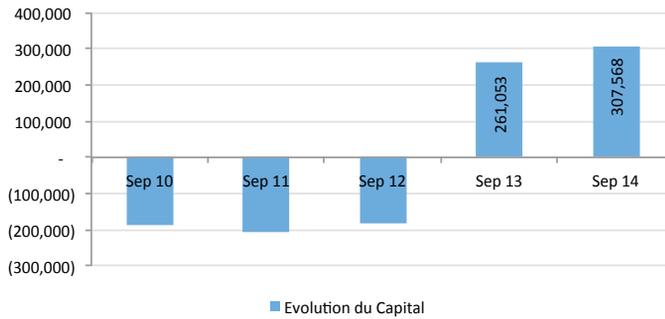
Evolution des Prêts Bruts



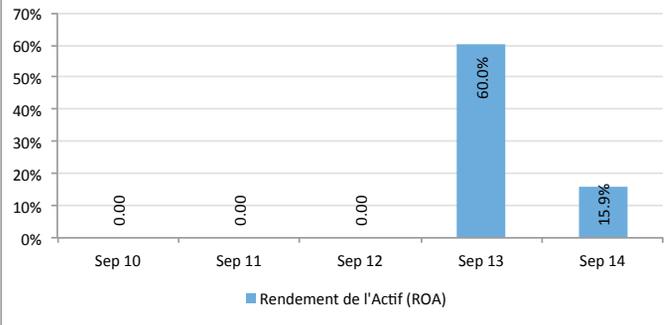
Prets Impros Bruts % Prêts Bruts



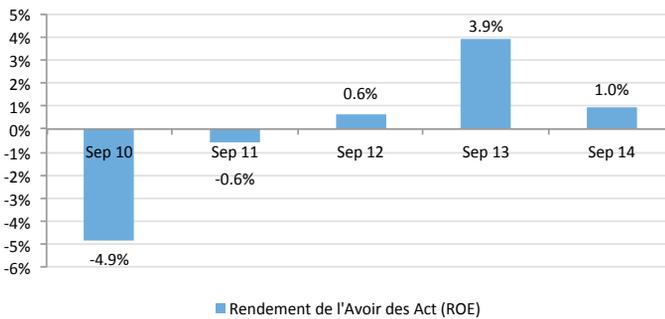
Evolution du Capital



Rendement de l'Actif (ROA)



Rendement de l'Avoir des Act (ROE)





Mérové-Pierre - Cabinet d'Experts-Comptables

P.O. Box 13270, Delmas
Port-au-Prince
Haïti

7, rue Lechaud
Bourdon, Port-au-Prince
Haïti

Téléphone : (509) 2813-0334 / 0335
e-mail : administration@merove-pierre.com
mireille.merove-pierre@merove-pierre.com
Website : www.merove-pierre.com

Rapport des vérificateurs indépendants

Au conseil d'Administration
Banque de l'Union Haïtienne ,S.A

Nous avons vérifié les états Financiers ci-joint de la Banque de l'Union Haïtienne S..A (BUH),comprenant le bilan au 30 septembre 2014 et les états des résultats ,de l'évolution de l'avoir des actionnaires et des flux de trésorerie de l'exercice terminé a cette date ,ainsi que le sommaire des principales conventions comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la Direction vis-a -vis des états financiers

La Direction est responsable de la préparation et de la fidélité de ces états financiers conformément aux Normes Internationale d'Information Financière (IFRS) .cette responsabilité inclut :la conception ,la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne pertinent a la préparation et a la présentation fiable d'états financiers exempts d'inexactitudes importantes ,imputables a des fraudes ou erreurs ;le choix et l'application de principes comptables appropriés ;et la détermination d'estimation comptables vraisemblables dans les circonstances .

Responsabilité des vérificateurs

Notre responsabilité consiste a exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre vérification .Nous avons effectué notre vérification selon les Normes Internationale d'Audit .ces normes requièrent que nous nous conformions aux normes de déontologie en vigueur et et que la vérification soit planifiée et exécutée de manière a fournir un degré raisonnable de certitude quant a l'absence d'inexactitudes importantes dans le états financiers.

Une Vérification implique la mise en œuvre de procédure en vue d'obtenir des éléments probants a l'appui des montants et des autres éléments d'information présentés dans les états financiers .Le choix des procédures relève du jugement des vérificateurs ,de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des inexactitudes importantes imputables a des fraudes ou erreurs .En procédant a l'évaluation de ces risques ,nous prenons en considération la structure de contrôle interne pertinente a la préparation et a la présentation fiable d'états financiers afin d'utiliser des procédés de verifications appropriés dans les circonstances ,et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du système de contrôle interne de l'entreprise .Une vérification comprend également l'appréciation du caractère approprié des principes comptables utilisés a la vraisemblance des estimations comptables faites par Direction ,ainsi qu'une appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers .

Nous estimons que les éléments probants obtenus sont suffisants et appropriés pour supporter notre opinion

Opinion

A notre avis, ces états financiers présentent fidèlement, a tous égards importants,la situation Financière de la Banque de l'Union Haïtienne ,S.A au 30 septembre 2014 ainsi que sa performance financière et ses flux de trésorerie pour l'exercice terminé a cette date ,conformément aux normes Internationales d'Information Financière .

Mérové-Pierre Cabinet d'Experts-Comptables

Port-au-Prince, le 24 février 2015

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**États des résultats****Exercices terminés les 30 septembre 2014 et 2013****(Exprimé en milliers de gourdes, à l'exception du revenu net par action)**

	Notes	2014	2013
REVENU D'INTÉRÊTS			
Prêts	G	242,973	241,710
Bons BRH, placements et autres		<u>207</u>	<u>9,995</u>
		243,180	251,705
FRAIS D'INTÉRÊTS			
Dépôts		9,813	7,995
Autres		<u>8,131</u>	<u>2,119</u>
		17,944	10,114
REVENU NET D'INTÉRÊTS			
		225,236	241,591
(Dotation) renversement de la provision pour pertes de valeur sur prêts			
	8	(21,428)	55,325
REVENU NET D'INTÉRÊTS APRÈS PROVISION POUR PERTES DE VALEUR SUR PRÊTS			
		203,808	296,916
AUTRES REVENUS (DÉPENSES)			
Commissions		115,692	79,360
Frais opérationnels		(16,700)	(18,200)
Gain de change		39,062	18,575
Récupération - ABI BANK Ltd.	18	77,473	102,646
Autres	18	(33,985)	(20,790)
		181,542	161,591
REVENU NET D'INTÉRÊTS ET AUTRES REVENUS			
		385,350	458,507
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT			
Salaires et autres prestations du personnel	19	161,725	123,586
Frais de locaux, matériel et mobilier		60,366	43,827
Amortissement	9	26,451	24,412
Autres		<u>87,450</u>	<u>108,559</u>
		335,992	300,384
REVENU AVANT IMPÔTS SUR LE REVENU			
		49,358	158,123
Impôts sur le revenu			
	20	15,363	44,571
Utilisation de l'avantage fiscal		<u>(14,867)</u>	<u>(43,134)</u>
Impôts, net		496	1,437
REVENU NET DE L'EXERCICE			
		48,862	156,686
Revenu net par action équivalente de capital libéré			
	G	27	130

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Bilans****30 septembre 2014 et 2013****(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2014	2013
ACTIF			
LIQUIDITÉS	5	G 2,260,388	2,303,892
OBLIGATIONS DU TRÉSOR	6	108,583	-
PLACEMENTS À L'ÉTRANGER	7	30,636	24,978
PRÊTS	8	2,300,586	1,434,119
Provision pour pertes de valeur sur prêts		<u>(47,425)</u>	<u>(6,250)</u>
		2,253,161	1,427,869
IMMOBILISATIONS	9	192,328	188,428
Amortissement cumulé		<u>(47,576)</u>	<u>(112,607)</u>
		144,752	75,821
AUTRES			
Placements en immobilier	10	109,208	157,879
Autres éléments d'actif	11	<u>52,268</u>	<u>57,911</u>
		161,476	215,790
		G 4,958,996	4,048,350
PASSIF ET AVOIR DES ACTIONNAIRES			
DÉPÔTS	12	4,083,507	3,560,717
EMPRUNT-BRH	13	200,000	-
AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF	14	251,749	153,894
AVANCE - ABI BANK Ltd.	15	-	72,686
OBLIGATIONS SUBORDONNÉES	16	116,172	-
TOTAL DU PASSIF		4,651,428	3,787,297
AVOIR DES ACTIONNAIRES			
Capital-actions libéré	17	450,000	450,000
Actions de trésorerie		(1,349)	-
Surplus d'apport		93,848	93,848
Réserve légale		1,541	1,541
Réserve générale pour pertes sur prêts	8	22,782	24,916
Réserve de réévaluation - terrains et immeubles		4,655	5,653
Réserve sur placements en immobilier		6,343	-
Déficit cumulé		<u>(270,252)</u>	<u>(314,905)</u>
		307,568	261,053
		G 4,958,996	4,048,350

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.
États de l'évolution de l'avoir des actionnaires
Exercices terminés les 30 septembre 2014 et 2013
(Exprimé en milliers de gourdes)

	Notes	Capital- actions libéré	Actions de trésorerie	Surplus d'apport	Réserve légale	Réserve générale pour pertes sur prêts	Réserve de réévaluation- terrains et immeubles	Réserve générale sur placements en immobilier	Déficit cumulé	Total
Solde au 30 septembre 2012	G	150,202	-	105,321	1,541	20,641	5,653	-	(467,316)	(183,958)
Revenu net de l'exercice		-	-	-	-	-	-	-	156,686	156,686
Virement du déficit cumulé		-	-	-	-	4,275	-	-	(4,275)	-
Transactions avec les actionnaires:										
Ventes d'actions	17	299,798	-	5,000	-	-	-	-	-	304,798
Reprise d'actions – ABI BANK Ltd.	17 a)	-	(72,319)	-	-	-	-	-	-	(72,319)
Honoraires légaux réglés en actions	17 c)	-	18,319	15,721	-	-	-	-	-	34,040
Conversion des obligations subordonnées	17 b)	-	54,000	(32,194)	-	-	-	-	-	21,806
		299,798	-	(11,473)	-	-	-	-	-	288,325
Solde au 30 septembre 2013	G	450,000	-	93,848	1,541	24,916	5,653	-	(314,905)	261,053
Revenu net de l'exercice		-	-	-	-	-	-	-	48,862	48,862
Virement au déficit cumulé		-	-	-	-	(2,134)	-	-	2,134	-
Virement à la réserve sur placements en immobilier	10	-	-	-	-	-	-	6,343	(6,343)	-
Ajustement		-	-	-	-	-	(998)	-	-	(998)
		-	-	-	-	(2,134)	(998)	6,343	44,653	47,864
Transactions avec les actionnaires:										
Rachat d'actions	14	-	(1,349)	-	-	-	-	-	-	(1,349)
Solde au 30 septembre 2014	G	450,000	(1,349)	93,848	1,541	22,782	4,655	6,343	(270,252)	307,568

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**États des flux de trésorerie****Exercices terminés les 30 septembre 2014 et 2013****(Exprimé en milliers de gourdes)**

	Notes	2014	2013
ACTIVITÉS D'EXPLOITATION:			
Revenu net de l'exercice	G	48,862	156,686
Éléments de conciliation du revenu net de l'exercice aux liquidités résultant des activités d'exploitation:			
Perte de valeur sur placements en immobilier	10	29,500	-
Moins-values nettes de l'exercice sur les placements en immobilier		(818)	-
Amortissement des immobilisations	9	26,451	24,412
Dotation (récupération) pour pertes de valeur sur prêts	8	21,428	(55,325)
Effet de change de réévaluation de la provision pour pertes de valeur sur prêts en dollars US	8	149	59
Gain sur dispositions d'immobilisations		(205)	-
Changements dans les éléments d'actif et de passif résultant des activités d'exploitation:			
Acquisitions de placements en immobilier	10	(21,145)	(8,435)
Augmentation des placements à l'étranger net (Décaissements) remboursements de prêts, net		(5,658)	(875)
Acquisition d'obligations du Trésor		(846,869)	31,788
Acquisition d'obligations du Trésor		(108,583)	-
Augmentation nette des dépôts		522,790	332,276
Variation des autres éléments d'actif et de passif		103,937	43,361
Impôts sur le revenu payés		(1,437)	-
Liquidités (utilisées dans) provenant des activités d'exploitation		(231,598)	523,947
ACTIVITÉS D'INVESTISSEMENT:			
Acquisitions d'immobilisations	9	(54,576)	(30,881)
Encaissements sur dispositions d'immobilisations		533	-
Liquidités utilisées dans des activités d'investissement		(54,043)	(30,881)
ACTIVITÉS DE FINANCEMENT:			
Emprunt BRH		200,000	-
Augmentation obligations subordonnées		116,172	-
Diminution des avances de ABI BANK Ltd.		(72,686)	(70,446)
Ventes d'actions, net des conversions d'actions		-	360,644
Rachat d'actions, net		(1,349)	(72,319)
Liquidités provenant des activités de financement		242,137	217,879
Variation nette des liquidités		(43,504)	710,945
Liquidités au début de l'exercice		2,235,450	1,560,663
Incidence de change sur les liquidités en devises du début de l'exercice		68,442	32,284
Liquidités à la fin de l'exercice	5 G	2,260,388	2,303,892

Voir les notes aux états financiers

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(1) ORGANISATION**

La Banque de l'Union Haïtienne, S.A. (BUH) est une société anonyme établie sous les lois de la République d'Haïti et autorisée à fonctionner par arrêté présidentiel publié au Moniteur le 26 juillet 1973. L'objectif principal de la BUH est de réaliser toutes sortes d'opérations commerciales bancaires en vue d'intensifier le développement des principales activités économiques du pays. Le siège social de la BUH est situé au no. 24, rue Clervaux à Pétion-Ville.

En date du 18 août 2006, la Banque de l'Union Haïtienne S.A. (BUH) avait signé un accord d'alliance stratégique avec ABI BANK Ltd., membre de ABI Financial Group enregistré et basé à St John's, Antigua et Barbade. En vertu de cet accord, ABI BANK Ltd. devait, par étapes, faire l'acquisition de 49% du total du capital de la BUH. Les montants déjà décaissés et engagés par ABI BANK Ltd. dans le cadre de cette transaction sont décrits aux **notes 15 et 17**.

En date du 19 décembre 2012, le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a rendu un jugement par défaut autorisant la BUH à prendre possession de la totalité des actions détenues par ABI BANK Ltd. en compensation de créances dues par cette dernière. Ces actions ont été reprises par la Banque à titre d'actions de trésorerie au cours de l'exercice 2013 (**note 17**). La Banque de la République d'Haïti (BRH) a aussi libéré les montants avancés par ABI BANK Ltd. qu'elle gardait en fiducie, en compensation des pertes. Ceci a également permis à la BUH de récupérer tous les montants dus par ABI BANK Ltd. (**note 18**).

En date du 12 novembre 2014, le Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a rendu un deuxième jugement par défaut, condamnant ABI BANK Ltd. à G 72 millions de dommages - intérêts incluant les honoraires des avocats, poursuivant pour les torts et préjudices causés à la Banque de l'Union Haïtienne. En date du 23 février 2015, le Greffier du Tribunal de Première Instance de Port-au-Prince a certifié qu'aucune opposition n'a été faite par devant le Tribunal et aucun appel n'a été interprété par devant la cour d'appel suite au jugement rendu le 12 novembre 2014, signifié à ABI BANK Ltd. en date du 25 novembre 2014 et publié le 4 décembre 2014. Les G 72 millions, représentant le solde des débentures en date du 30 septembre 2013, a été régularisé en 2014 aux autres revenus de la Banque (**notes 15 et 18**).

En date du 3 mai 2013, la Banque a signé un contrat de cession d'actions avec un groupe d'investisseurs pour un montant total de \$US 6,977,000 équivalant à G 304,797,267, lui conférant environ 67% du capital autorisé et libéré de la Banque. De plus, dans le cadre de cette transaction, certains de ces investisseurs ont également souscrit en date du 22 mai 2013 à des obligations subordonnées d'une durée de 5 ans et portant intérêt au taux de 4.5% l'an pour un montant total de \$US 498,500 équivalant à G 21.8 millions. Ces obligations étaient convertibles à partir du 10 juin 2013 en un montant fixe de 216,000 actions, à un taux de conversion préétabli. Ces investisseurs ont exercé cette option de conversion d'actions en date du 30 septembre 2013 à partir des actions de trésorerie que la Banque a récupéré de ABI BANK Ltd.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(2) BASE DE PRÉPARATION DES ÉTATS FINANCIERS****(a) Cadre de préparation des états financiers**

Les états financiers de la Banque de l'Union Haïtienne ont été préparés en conformité avec les Normes Internationales d'Information Financière (IFRS).

Ces états financiers ont été approuvés par le Conseil d'Administration le 10 mars 2015.

(b) Base d'évaluation des états financiers

Les états financiers ci-joints sont préparés sur la base du coût historique, à l'exception des terrains et immeubles (**note 9**) et des placements en immobilier (**note 10**).

Les méthodes utilisées pour mesurer la juste valeur sont décrites dans les notes correspondantes.

(c) Monnaie de présentation

Les états financiers ci-joints sont préparés en gourdes haïtiennes, monnaie fonctionnelle de la Banque. Les informations financières ont été arrondies en milliers de gourdes.

(d) Estimations et jugement

Lors de la préparation de ces états financiers en accord avec les Normes Internationales d'Information Financière, la Direction doit faire des estimations et formuler des hypothèses qui affectent l'application des normes comptables et les montants des éléments d'actif et de passif déclarés et la présentation de l'actif et du passif éventuels à la date des états financiers, ainsi que les résultats de l'exercice. Les résultats actuels peuvent être différents de ces estimations.

Ces estimations et hypothèses sont revues de manière continue. L'effet de révision de ces estimations comptables est imputé à l'exercice au cours duquel ces révisions ont lieu ainsi qu'aux exercices futurs affectés.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(c) Placements**

La Banque a fait le choix d'adopter, de manière anticipée, IFRS 9 en remplacement de IAS 39 pour la présentation de ses instruments financiers au cours de l'exercice 2013. Cette application anticipée n'a aucune incidence sur la présentation et la classification des placements de la Banque.

Les placements sont composés de placements à l'étranger et sont classifiés comme suit:

Les placements avec maturité fixe comptabilisés au coût amorti:

Ces placements sont composés principalement de dépôts à terme dans une institution financière étrangère. Ces placements sont comptabilisés au coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, moins la provision pour perte de valeur. Les fluctuations de valeur ne sont pas comptabilisées mais sont divulguées en notes aux états financiers. La détention de ces placements s'inscrit dans un modèle économique dont l'objectif est de détenir des actifs afin de percevoir des flux de trésorerie contractuels qui correspondent uniquement à des remboursements de principal et à des versements d'intérêts.

Les placements en titres détenus pour revente. Ces placements sont comptabilisés à leur juste valeur. Les fluctuations de juste valeur sont comptabilisées à l'état des résultats.

Les gains et pertes réalisés lors de la vente des placements ainsi que les dévaluations constatées par rapport à la valeur d'origine qui reflètent des baisses durables de valeur sont imputés à l'état des résultats de l'exercice au cours duquel ils se produisent.

(d) Prêts

Les prêts sont comptabilisés à leur valeur au coût amorti.

Les prêts non productifs comprennent ceux pour lesquels les intérêts ne sont pas comptabilisés. Ces prêts sont comptabilisés comme prêts réguliers lorsque les paiements sont à jour et que la Direction n'a plus de doute concernant le recouvrement de ces prêts.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(d) Prêts (suite)**

Les prêts restructurés sont ceux pour lesquels la Banque accepte de modifier les dispositions en raison de la détérioration financière de l'emprunteur. Les prêts restructurés sont comptabilisés comme prêts réguliers une fois que ces prêts sont en conformité avec les conditions applicables aux prêts réguliers.

Les prêts sont radiés contre la provision pour pertes sur prêts établie au bilan lorsque toutes les activités de restructuration ou de recouvrement possibles ont été complétées et qu'il est peu probable qu'on puisse effectuer le recouvrement d'autres sommes. Les soldes de cartes de crédit et de Microcrédit sont radiés lorsque le solde est en souffrance depuis plus de 180 jours.

Les récupérations sur créances radiées antérieurement sont comptabilisées directement à la provision pour pertes de valeur sur prêts au bilan lorsqu'elles sont perçues.

Conformément à IAS no. 39, la Direction établit une provision pour pertes de valeur sur prêts en fin d'exercice qui représente une estimation de la perte de valeur réelle sur le portefeuille de prêts à cette date. Cette provision est établie en prenant en considération les éléments probants spécifiques tels que les arriérés de remboursement, la valeur des garanties, les possibilités de recouvrement futur, et la situation économique de l'emprunteur qui ont un impact sur les flux de trésorerie futurs estimés d'un prêt spécifique ou d'un groupe de prêts avec un risque similaire. Cette provision tient aussi compte de l'expérience et du jugement de la Direction.

La provision pour pertes de valeur sur prêts apparaissant à l'état des résultats représente la différence entre la provision déterminée ci-dessus et la provision du début de l'exercice, nette des radiations, des récupérations et de l'effet de change résultant de la réévaluation des provisions spécifiques pour pertes de valeur sur prêts exprimées en dollars.

La Banque respecte également la réglementation de la Banque Centrale en matière de provision telle que prescrite dans la circulaire 87. Lorsque la provision requise selon les normes établies par la Banque Centrale excède la provision pour pertes sur prêts reflétés au bilan, l'excédent de provision est reflété dans un compte de réserve générale pour pertes sur prêts, à l'avoir des actionnaires **(3 m)**.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)

(e) Immobilisations

Les immobilisations sont enregistrées au coût, à l'exception des terrains et des immeubles qui ont été réévalués à leur juste valeur conformément au traitement permis par IAS 16. À l'exception des terrains, des améliorations locatives et des investissements en cours, elles sont amorties selon la méthode de l'amortissement linéaire sur la durée estimative de leurs vies utiles.

Les améliorations locatives sont amorties sur la durée des contrats de bail selon la méthode d'amortissement linéaire. Les investissements en cours seront amortis sur leur durée de vie estimative à partir du moment où ils seront prêts à être utilisés.

La juste valeur des terrains et immeubles a été déterminée à partir d'évaluations d'experts indépendants en immobiliers. Les valeurs nettes aux livres ont été ajustées aux justes valeurs ainsi déterminées. L'effet de réévaluation a été comptabilisé net des impôts reportés y relatifs à un poste distinct de réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires **(3 n)**.

Les taux en vigueur pour les principales catégories d'immobilisations sont comme suit:

Immeubles	2.8%
Véhicules	25%
Équipements, matériel et mobilier	10% - 20%
Équipements informatiques	20%
Logiciel informatique	14% - 20%
Améliorations locatives	10%

La méthode d'amortissement, la durée de vie et la valeur résiduelle des différentes catégories d'immobilisations sont revues à chaque fin d'exercice.

Les dépenses importantes d'amélioration et de reconditionnement sont capitalisées, alors que les frais d'entretien et de réparation sont imputés aux dépenses.

Les gains ou pertes réalisés lors de la disposition d'immobilisations sont reflétés à l'état des résultats. Lorsque des terrains et immeubles réévalués sont vendus, la plus-value y relative, reflétée à la réserve de réévaluation, est virée aux bénéfices non répartis.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(f) Propriétés détenues pour revente**

Conformément à IFRS 5, les propriétés détenues pour revente, sont des terrains et immeubles reçus en dation de créances en compensation de montants dus incluant: les soldes de prêts et d'intérêts à recevoir, et les frais décaissés par la Banque à des fins de reprise lors de l'insolvabilité constatée des débiteurs. Ces propriétés sont comptabilisées à la juste valeur estimative.

La Banque a établi un programme de vente selon lequel ces propriétés devraient être activement commercialisées dans leur état actuel dans un délai n'excédant pas en général un an, à moins de circonstances indépendantes du contrôle de la Banque. Les biens ne répondant pas à ces critères sont reclassés dans les placements immobiliers.

La valeur aux livres de ces propriétés est analysée à la date de chaque bilan afin de déterminer s'il y a une indication de perte de valeur. Si une telle indication existe, la valeur aux livres est ramenée, via l'état des résultats, à la valeur nette de réalisation correspondant au prix de vente net estimé, dans le cours normal des activités.

La juste valeur a été estimée à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Aux 30 septembre 2014 et 2013, il n'y avait pas de propriétés détenues pour revente.

(g) Placements en immobilier

Les placements en immobilier représentent des terrains et immeubles détenus par la Banque pour une période et une utilisation indéterminées, en prévision que les biens connaîtront un accroissement en valeur par rapport à leur valeur comptable d'origine.

Ces immeubles sont gardés à la juste valeur et ne sont pas amortis, conformément au traitement permis par IAS 40. Les justes valeurs ont été estimées à partir des expertises effectuées par des évaluateurs en immobilier indépendants.

Toute plus ou moins-value résultant d'un changement dans la juste valeur de ces placements en immobilier est comptabilisée à l'état des résultats.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(h) Dépôts et obligations subordonnées**

Les dépôts et les obligations subordonnées sont comptabilisés au coût. La juste valeur des dépôts et des obligations subordonnées est assimilable à la valeur aux livres, puisque les taux d'intérêts sont indexés au taux du marché.

(i) Capital-actions

Le capital-actions reflété à l'avoir des actionnaires est composé d'actions ordinaires. Les coûts directs liés à l'émission de nouvelles actions sont comptabilisés, net de l'effet de l'impôt sur le revenu, aux bénéfices non répartis (déficit). Les actions privilégiées n'ont pas été libérées.

(j) Surplus d'apport

L'excédent des versements reçus sur le capital-actions par rapport à la valeur nominale des actions est enregistré au surplus d'apport. L'écart entre le prix des actions émises ou rachetées et la valeur nominale de ces actions est imputé au surplus d'apport jusqu'à épuisement de ce compte, puis aux bénéfices non répartis (déficit).

(k) Actions de trésorerie

Les actions de trésorerie représentent des actions rachetées par la Banque à la juste valeur. Ces actions sont reflétées à ce poste à leur valeur nominale.

(l) Réserve légale

Conformément à la loi sur les sociétés financières, un prélèvement de 10% sur le revenu avant impôts sur le revenu, diminué le cas échéant des pertes antérieures, est effectué chaque année en vue de constituer la réserve légale jusqu'à ce que cette réserve ait atteint 50% du capital-actions libéré.

Au cours des exercices antérieurs, la BRH avait autorisé le virement des réserves légales constituées à ces dates, aux bénéfices non répartis.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(m) Réserve générale pour pertes sur prêts**

Le poste de réserve générale pour pertes sur prêts établi par la Direction est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis (déficit) et représente l'excédent des provisions requises par la Banque Centrale pour couvrir les risques de pertes potentielles et les provisions générales sur le portefeuille de prêts, par rapport aux provisions calculées selon les Normes Internationales d'Information Financière reflétées au bilan. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(n) Réserve de réévaluation – terrains et immeubles en exploitation

La plus-value, résultant de la réévaluation des terrains et immeubles en exploitation est reflétée au poste réserve de réévaluation à l'avoir des actionnaires.

Toute moins-value résultant de la réévaluation de terrains ou immeubles est enregistrée directement comme une dépense à l'état des résultats à moins qu'elle ne soit relative à une plus-value existante pour un même terrain ou immeuble antérieurement réévalué. Le cas échéant, cette moins-value sera affectée préalablement au poste de réévaluation à l'avoir des actionnaires. Cette réserve n'est pas sujette à distribution.

(o) Réserve générale sur placements en immobilier

Le poste de réserve générale sur placements en immobilier, requis par la réglementation bancaire, est constitué à partir d'affectations des bénéfices non répartis et représente les réserves requises par la BRH sur ces biens en fonction de la Loi bancaire du 20 juillet 2012. Elles sont constituées de ce qui suit :

- 30% de la juste valeur estimative des biens reçus en garantie de paiement par le biais d'adjudication ou de dation.
- 20% de la provision annuelle de la valeur inscrite des biens adjudgés ou reçus en dation de paiement non vendus après un délai de deux ans. Cette addition au niveau de la réserve ne sera considérée qu'à partir du 3 décembre 2015 en fonction de la note interprétative no.1 de la BRH datée du 3 décembre 2013 sur l'application de l'article 189. Cette réserve n'est pas sujette à distribution et n'est pas considérée dans le calcul des fonds propres réglementaires.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(p) Intérêts**

Les revenus et les dépenses d'intérêts sont comptabilisés selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces intérêts incluent principalement les revenus d'intérêts sur les prêts, les obligations du Trésor et les placements étrangers ainsi que les dépenses d'intérêts sur les dépôts, emprunt et obligations subordonnées.

Les revenus d'intérêts sur les prêts sont comptabilisés sur une base d'exercice. Cependant, lorsque les intérêts dus excèdent 89 jours, à compter de la date d'échéance, les intérêts courus sur les prêts cessent d'être comptabilisés. Les intérêts non payés et déjà comptabilisés sont renversés. Les paiements d'intérêts reçus subséquemment sont appliqués à titre de revenu, seulement si, de l'avis de la Banque, il n'existe aucun doute quant au recouvrement ultime de la totalité du capital. Les revenus d'intérêts sur les cartes de crédit sont capitalisés jusqu'à 180 jours. Après quoi, le solde dû impayé est radié.

(q) Commissions

Les commissions qui sont importantes aux taux d'intérêts effectifs des actifs et passifs financiers sont incluses, lorsqu'applicables, dans le calcul de ce taux d'intérêts effectif.

Les revenus et les dépenses de commissions assimilables à des frais de service sont comptabilisés à l'état des résultats lorsque les services sont rendus.

(r) Avantage fiscal

Conformément à IAS 12, l'avantage fiscal est enregistré à l'état des résultats, sauf lorsqu'il se rapporte à des éléments enregistrés directement à l'avoir des actionnaires. Dans ces cas, l'effet des impôts qui y sont liés est également reporté à l'avoir des actionnaires.

L'avantage fiscal comprend les montants courants et les montants reportés, lorsqu'applicables. Les montants courants représentent les montants calculés sur les résultats imposables fiscalement en appliquant les taux statutaires ainsi que tous autres ajustements qui affectent les montants à payer ou à récupérer de la Banque.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(r) Avantage fiscal (suite)**

Les montants reportés provenant des écarts temporaires entre la valeur comptable des éléments d'actif et de passif et leur valeur correspondante pour fins fiscales, sont reflétés dans les autres éléments d'actif ou de passif, lorsqu'applicable.

La Banque a comptabilisé, aux autres éléments de passif, l'impôt reporté résultant de la réévaluation des terrains et des placements en immobilier. Ces impôts reportés seront renversés lors de la vente respective de terrains et des placements en immobilier.

En vertu de la Loi sur l'impôt sur le revenu, les pertes nettes peuvent être reportées contre des profits futurs pour une période n'excédant pas cinq ans. L'avantage fiscal résultant de ces pertes n'est pas comptabilisé dans les autres éléments d'actif car la Direction n'a pas l'assurance que ces pertes seront utilisées avant qu'elles n'expirent. Cet avantage fiscal sera enregistré proportionnellement à l'utilisation de ces pertes fiscales.

(s) Réserves statutaires

Conformément aux lois et réglementations régissant la matière, les banques doivent garder à la Banque Centrale des réserves statutaires, aux 30 septembre 2014 et 2013, de 37% et 35% sur les passifs en gourdes, et de 40% et 39% sur les passifs en monnaies étrangères respectivement. Les réserves sur les passifs libellés en monnaies étrangères doivent être constituées à 100% en monnaies étrangères.

(t) Revenu net par action équivalente de capital libéré

Le revenu net par action équivalente de capital libéré est calculé en divisant le revenu net de l'exercice, attribuable aux actionnaires de la Banque, par la moyenne pondérée des actions ordinaires en circulation au cours de l'exercice.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(3) PRINCIPALES CONVENTIONS COMPTABLES (SUITE)****(u) Normes, modifications et interprétations non encore mises en application**

À la date de ces états financiers, plusieurs normes, modifications et interprétations ont été émises mais n'étaient pas encore en vigueur en date du 30 septembre 2014. Ces normes n'ont pas été prises en considération au niveau de la préparation de ces états financiers et ne devraient pas dans l'ensemble avoir un impact important sur les états financiers de la Banque.

(4) GESTION DES RISQUES

La gestion des risques est d'une importance cruciale dans l'exploitation de la Banque.

Parmi les risques financiers que la Banque doit gérer, on retrouve principalement les risques de liquidité, de crédit et de marché qui inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts.

L'appréciation par la Direction des principaux risques de la BUH est comme suit:

A) RISQUE DE LIQUIDITÉ

La gestion du risque de liquidité par la Banque permet de dégager régulièrement les excédents qui sont placés en Bons BRH ou en prêts interbancaires.

Le service de la Trésorerie de la Banque assure une gestion prudente quotidienne de ses besoins opérationnels en liquidités. Les dépôts à terme à échoir ainsi que les besoins du Département de Crédit pour des décaissements éventuels sont pris en compte dans les paramètres de calcul des excédents disponibles pour les placements en Bons BRH ou en prêts interbancaires.

La BUH respecte en général les normes prudentielles de la Banque Centrale en matière de liquidités; elle maintient les réserves obligatoires exigées par la circulaire 72-3 aux 30 septembre 2014 et 2013.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)A) RISQUE DE LIQUIDITÉ (SUITE)

La date d'échéance des passifs financiers de la Banque étaient comme suit aux 30 septembre:

30 septembre 2014

(En milliers de gourdes)

		<u>Courant</u>	<u>1-3 mois</u>	<u>3 mois -1an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Total</u>
Dépôts: (note 12)						
Dépôts à vue	G	1,369,421	-	-	-	1,369,421
Dépôts d'épargne		1,710,616	-	-	-	1,710,616
Dépôts à terme		<u>93,592</u>	<u>143,295</u>	<u>101,119</u>	<u>665,464</u>	<u>1,003,470</u>
Total dépôts		<u>3,173,629</u>	<u>143,295</u>	<u>101,119</u>	<u>665,464</u>	<u>4,083,507</u>
Emprunt-BRH (note 13)		-	-	-	200,000	200,000
Autres éléments de passif (note 14)		228,749	7,050	7,812	-	243,611
Obligations subordonnées		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>116,172</u>	<u>116,172</u>
		228,749	7,050	7,812	316,172	559,783
TOTAL	G	3,402,378	150,345	108,931	981,636	4,643,290

30 septembre 2013

(En milliers de gourdes)

		<u>Courant</u>	<u>1-3 mois</u>	<u>3 mois -1an</u>	<u>Plus d'un an</u>	<u>Total</u>
Dépôts: (note 12)						
Dépôts à vue	G	1,177,082	-	-	-	1,177,082
Dépôts d'épargne		1,743,656	-	-	-	1,743,656
Dépôts à terme		<u>136,908</u>	<u>158,103</u>	<u>71,904</u>	<u>273,064</u>	<u>639,979</u>
Total dépôts		<u>3,057,646</u>	<u>158,103</u>	<u>71,904</u>	<u>273,064</u>	<u>3,560,717</u>
Autres éléments de passif (note 14)		130,764	7,018	7,502	-	145,284
Avances - ABI BANK Ltd. (note 15)		<u>-</u>	<u>-</u>	<u>72,686</u>	<u>-</u>	<u>72,686</u>
		130,764	7,018	80,188	-	217,970
TOTAL	G	3,188,410	165,121	152,092	273,064	3,778,687

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****A) RISQUE DE LIQUIDITÉS (SUITE)**

La BUH est très sensibilisée aux risques liés au blanchiment d'argent et a renforcé ses procédures de contrôle de manière à anticiper, cerner et mieux gérer les risques liés à la problématique du blanchiment. Une plus grande vigilance est exercée au niveau opérationnel de manière à signaler ponctuellement aux autorités compétentes tout mouvement transactionnel anormal ou inhabituel ainsi que toute situation équivoque suscitant un doute dans les comportements de la clientèle.

De plus, des séances de formation sont assurées par la Direction de la Conformité dans toute la Banque en vue de sensibiliser et responsabiliser davantage ses employés à la problématique du blanchiment.

En décembre 2012, la Banque a fait une mise à jour d'un programme de surveillance devant permettre de compiler une base de données pour les consultations sur les mauvais débiteurs, interdits de chèquiers, clients malhonnêtes ou à risque du secteur bancaire.

B) RISQUE DE CRÉDIT

Le risque de crédit ou risque commercial est le risque de perte financière résultant de l'incapacité d'une contrepartie de s'acquitter partiellement ou entièrement de ses obligations financières ou contractuelles à l'endroit de la Banque. Les politiques monétaires adoptées par la Banque Centrale ainsi que la Réserve Fédérale aux États-Unis ou certains autres organismes internationaux dans les territoires où la Banque détient certains actifs ont une incidence sur les activités, les résultats et la situation financière de la Banque.

Ce risque concerne les actifs financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Liquidités (note 5) :			
Dépôts à la BRH et à la BNC	G	1,721,325	1,864,158
Dépôts à des banques étrangères		178,292	149,180
Effets en compensation		<u>1,436</u>	<u>29,350</u>
		<u>1,901,053</u>	<u>2,042,688</u>

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)

(En milliers de gourdes)	2014	2013
Placements:		
Obligations du Trésor	108,583	-
Placements à l'étranger (note 7)	<u>30,636</u>	<u>24,978</u>
	<u>139,219</u>	<u>24,978</u>
Crédit:		
Prêts nets	2,253,161	1,427,869
Intérêts à recevoir sur prêts	<u>7,150</u>	<u>12,083</u>
	<u>2,260,311</u>	<u>1,439,952</u>
Autres actifs (note 11):		
Comptes à recevoir – autres	<u>2,406</u>	<u>5,998</u>
	<u>2,406</u>	<u>5,998</u>
Total des actifs financiers	G 4,302,989	3,513,616

i) Liquidités

Ces liquidités sont maintenues dans des institutions financières importantes que la Banque considère comme solides. La viabilité financière de ces institutions est revue de manière périodique par la Direction. Aux 30 septembre 2014 et 2013, 91% de ces liquidités sont gardées respectivement à la Banque Centrale et la BNC.

ii) Placements

Ce risque survient lorsqu'un titre de placement subit une baisse importante suite aux mauvais résultats, réels ou anticipés, de la société émettrice du titre.

La Banque considère le risque sur les placements à l'étranger et les intérêts à recevoir y relatifs aux 30 septembre 2014 et 2013 comme modéré. Les informations financières sur ces institutions sont revues périodiquement par la Direction afin de déterminer la viabilité de ces placements (note 7). Elle considère les obligations du Trésor comme des instruments financiers à faible risque.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****B) RISQUE DE CRÉDIT (SUITE)****iii) Crédit**

La Banque a procédé à une restructuration du Département de Crédit pour le scinder en trois sections: Crédit Commercial et Industriel, Crédit Consommation et Logement, et Crédit PME sous la supervision directe d'un Vice-Président Crédit. La Banque possède un Comité de Crédit composé du Président Directeur Général, de trois membres du Conseil d'Administration du Vice-Président Crédit, des Directeurs des différentes structures de crédit et du Vice-Président de l'Administration du Crédit.

Ce Comité a pour mission de mettre en place la vision des activités de crédit de la Banque, de superviser et assurer sur une base opérationnelle l'ensemble de la gestion opérationnelle de ce risque. Les officiers de Crédit participent aux réunions du Comité de Crédit pour la présentation des dossiers de leurs clients respectifs.

La Banque possède également un Comité de Recouvrement et de suivi des prêts non productifs composé du Président Directeur Général du Vice-Président Crédit des Directeurs des diverses structures de Crédit Commercial, Consommation et Logement, Crédit (PME), du Vice-Président de l'Administration de Crédit, du Directeur du Service Juridique et d'un Officier de Crédit spécialisé en recouvrement. Ce Comité travaille en étroite collaboration avec le Comité de Crédit et se réunit deux fois par mois pour analyser la situation des prêts non productifs et aussi évaluer les résultats obtenus dans le recouvrement des créances de la Banque tant par ses structures internes que par les cabinets d'avocats externes.

La Banque maintient aussi un suivi rigoureux de son portefeuille de prêts par différents mécanismes de contrôle mis en place au niveau des diverses structures de crédit sous la supervision directe des directeurs de ces divers départements. D'autres mécanismes et procédures de contrôle et de suivi sont appliqués dans le cadre du respect des dispositions réglementaires de la BRH pour l'établissement des provisions pour pertes de valeur sur prêts (Circulaire 87) et la concentration des risques de crédit (Circulaire 83-4).

Des provisions pour pertes de valeur sont comptabilisées pour toutes les pertes de valeur constatées au niveau du portefeuille. Aux 30 septembre 2014 et 2013, la Banque n'était pas en conformité avec la circulaire sur la concentration des risques de crédit (Circulaire 83-4) (**note 22**).

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)iv) Autres actifs

La Banque considère comme modéré le risque de non-paiement sur les autres actifs financiers qui représentent surtout un compte à recevoir-assurances (2010), provisionné à 100% ainsi que des avances aux employés.

La répartition par secteur géographique, sur la base de localisation du risque ultime, des actifs financiers de la Banque est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Liquidités			
Haïti	G	1,722,761	1,893,508
États-Unis		<u>178,292</u>	<u>149,180</u>
		<u>1,901,053</u>	<u>2,042,688</u>
Placements			
États-Unis		30,636	24,978
Caraïbes		<u>108,583</u>	<u>-</u>
		<u>139,219</u>	<u>24,978</u>
Crédit:			
Haïti		<u>2,260,311</u>	<u>1,439,952</u>
Autres actifs:			
Haïti		2,406	5,998
Total des actifs financiers	G	4,302,489	3,513,616

C) RISQUE DE MARCHÉ

Le risque de marché concerne les changements de prix sur le marché et inclut principalement le risque de change et le risque de taux d'intérêts. L'objectif de la Banque est de gérer ces risques dans des paramètres acceptables qui lui permettent d'être rentable et de maximiser son retour sur investissement tout en préservant l'avoir des déposants.

i) Risque de change

Ce risque survient lorsqu'il y a non-appariement entre le volume d'actif détenu en devises et le volume du passif libellé dans la même devise suite à la variation du cours de cette devise.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)

i) Risque de change (suite)

Pour gérer ce risque, la BUH observe la stratégie de garder de faibles positions de change. Le volume de devises achetées, en fonction des demandes de la clientèle et de ses besoins internes, est généralement écoulé dans la même journée.

La Circulaire 81-4 de la Banque Centrale sur le risque de change qui stipule que la position en devises étrangères en valeur absolue, ne doit pas dépasser, aux 30 septembre 2014 et 2013, 2% des fonds propres comptables sur une base quotidienne, limite le gain ou la perte que la Banque pourrait encourir sur sa position en devises étrangères.

Les positions nettes de la Banque dans les différentes monnaies, étaient comme suit aux 30 septembre :

30 septembre 2014

((En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars	Total
Liquidités (note 5)	G 1,046,649	1,213,739	2,260,388
Placements	108,583	30,636	139,219
Prêts, net	781,230	1,471,931	2,253,161
Autres actifs	<u>3,111</u>	<u>6,445</u>	<u>9,556</u>
Total des actifs financiers	G 1,939,573	2,722,751	4,662,324
((En milliers de gourdes)	Gourdes	Dollars	Total
Dépôts	G 1,971,326	2,112,181	4,083,507
Emprunt BRH	200,000	-	200,000
Obligations subordonnées	-	116,172	116,172
Autres passifs	<u>123,750</u>	<u>119,861</u>	<u>243,611</u>
Total des passifs financiers	G 2,295,076	2,348,214	4,643,290
Passifs, net	G (355,503)	374,537	19,034

Au cours des exercices 2014 et 2013, dans le cadre des mesures de politique monétaire, la BRH a accordé aux Banques une ristourne de 0.25¢ sur chaque dollar vendu au-dessous de G 44. Ces ristournes sont comptabilisées aux gains de change et totalisent G 4,564M et G 6,221M pour les exercices respectifs.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)i) Risque de change (suite)30 septembre 2013

(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars	Total
Liquidités (note 5)	G	654,198	1,649,694	2,303,892
Placements		-	24,978	24,978
Prêts, net		728,100	699,769	1,427,869
Autres actifs		8,222	10,100	18,322
Total des actifs financiers	G	1,390,520	2,384,541	3,775,061
(En milliers de gourdes)		Gourdes	Dollars	Total
Dépôts	G	1,719,126	1,841,591	3,560,717
Avance de ABI BANK Ltd.		-	72,686	72,686
Autres passifs		65,779	79,505	145,284
Total des passifs financiers	G	1,784,905	1,993,782	3,778,687
Passifs, net	G	(394,385)	390,759	(3,626)

Les positions longues de la Banque en devises étrangères aux 30 septembre 2014 et 2013 totalisent respectivement US\$ 8,221 mille et US\$ 8,933 mille. Ainsi, pour chaque mouvement de une gourde par rapport au dollar US, les positions de change en dollars US converties résulteraient en un gain ou une perte de change d'environ G 8,221 mille et G 8,933 mille, selon le cas, respectivement pour les deux exercices.

Les taux de change du dollar par rapport à la gourde étaient comme suit:

	2014	2013
<u>Aux 30 septembre</u>		
Dollars US	45.5577	43.7429

ii) Risque de taux d'intérêts

La gestion de ce risque permet à la Banque de dégager des marges nettes d'intérêts positives par un appariement rationnel des actifs et passifs porteurs d'intérêts en fonction des fluctuations du marché.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)ii) Risque de taux d'intérêts (suite)

La fixation de ces taux est décidée par concertation au Comité de Trésorerie, chaque début de semaine.

La Banque exerce un suivi rigoureux des groupes de portefeuilles distincts:

- Les prêts et les dépôts provenant de la clientèle de la Banque
- Les placements à l'étranger
- L'emprunt BRH
- Les obligations subordonnées.

Les positions de ces portefeuilles sont revues régulièrement par la Direction qui établit le positionnement de la Banque en regard des mouvements anticipés des taux d'intérêts et recommande la couverture de tout risque de taux non désiré ou imprévu.

En fin d'exercice, le profil de taux d'intérêts sur les principaux instruments financiers était comme suit:

(En milliers de gourdes)	%	2014	%	2013
Taux d'intérêts fixes				
Actifs financiers	4%	109,822	0%	3,892
Passifs financiers	37%	<u>(1,119,642)</u>	27%	<u>(639,979)</u>
Net		<u>(1,009,820)</u>		<u>(636,087)</u>
Taux d'intérêts variables				
Actifs financiers	96%	2,496,546	100%	1,591,305
Passifs financiers	63%	<u>(1,910,616)</u>	73%	<u>(1,743,656)</u>
Net		<u>585,930</u>		<u>(152,351)</u>
Total des actifs financiers porteurs d'intérêts	100%	2,606,368	100%	1,595,197
Total des passifs financiers porteurs d'intérêts	100%	<u>(3,030,258)</u>	100%	<u>(2,383,635)</u>
Net	G	(423,890)		(788,438)

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(4) GESTION DES RISQUES (SUITE)****C) RISQUE DE MARCHÉ (SUITE)****ii) Risque de taux d'intérêts (suite)**

La Banque est exposée au risque de taux d'intérêts; cependant, bien qu'une grande partie des actifs et passifs financiers de la Banque sont à des taux d'intérêts variables, il y a eu une hausse des passifs financiers à taux d'intérêts fixes.

D) CAPITAUX PROPRES

Les capitaux propres sont définis comme le capital libéré, le surplus d'apport, les réserves établies et le déficit cumulé.

La suffisance du capital des banques haïtiennes est réglementée suivant les exigences de la Banque Centrale (Circulaire 88) en matière de fonds propres. Tout établissement doit respecter les deux normes suivantes en matière de fonds propres réglementaires.

- **Ratio actif/fonds propres** - Un multiple maximum de 20 fois entre l'ensemble des éléments d'actif et de certains éléments hors bilan d'une part, et les fonds propres réglementaires d'autre part.
- **Ratio fonds propres/actifs à risque** - Un rapport minimum de 12% entre les fonds propres réglementaires d'une part, et l'ensemble des éléments d'actif et de hors bilan pondérés en fonction des risques, d'autre part.

Les fonds propres réglementaires consistent essentiellement en du capital à caractère plus permanent de Catégorie 1 attribuable aux actionnaires ordinaires et de l'avance des actionnaires, nonobstant la réserve pour réévaluation et les réserves générales pour pertes sur prêts et placements en immobilier.

En date du 24 mai 2014, suite à la requête de la Banque, la BRH a prorogé l'exemption relative au respect des normes prudentielles allant du 1^{er} juillet 2014 au 1^{er} janvier 2016.

Au 30 septembre, les ratios de fonds propre étaient comme suit:

	2014	2013
Ratio actif/fonds propres	12.37	12.41
Ratios fonds propres/actifs à risques	21.12%	31.17%

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(5) LIQUIDITÉS ET BONS BRH

Aux 30 septembre, les liquidités se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Encaisse	G	359,335	261,204
Dépôts à la BRH et à la BNC		1,721,325	1,864,158
Dépôts dans des banques étrangères porteurs d'intérêts		169,660	139,080
Dépôts dans des banques étrangères non porteurs d'intérêts		8,632	10,100
Effets de compensation		1,436	29,350
	G	2,260,388	2,303,892

L'encaisse et les dépôts à la Banque de la République d'Haïti (BRH) et à la Banque Nationale de Crédit (BNC) entrent dans le calcul de la couverture des réserves obligatoires devant être maintenues par la Banque sur l'ensemble du passif en accord avec les dispositions prévues à cet effet dans les circulaires de la BRH. Ces dépôts ne portent pas d'intérêts.

Les dépôts dans des banques étrangères portent en moyenne des taux d'intérêts de 0.01% et 0.02% aux 30 septembre 2014 et 2013.

La répartition des liquidités en gourdes et en devises est comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Liquidités en gourdes	G	1,046,649	654,198
Liquidités en dollars US		1,213,739	1,649,694
	G	2,260,388	2,303,892

(6) OBLIGATIONS DU TRÉSOR

Aux 30 septembre, les obligations du Trésor sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Obligations du Trésor (a)	G	108,583	-
Échéance	1 à 60 mois		-
Taux d'intérêts	7.00%		-

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(6) OBLIGATIONS DU TRÉSOR

- (a) Les obligations du Trésor ont été émises le 15 septembre 2014 par le Ministère de l'Économie et des Finances dans le cadre de la gestion des finances publiques. Du montant total de l'émission de G 5.7 milliards, 50% a été acquis par la Banque Centrale et l'autre 50% fut acquis par les banques commerciales au prorata de leurs réserves obligatoires maintenues à la Banque Centrale en date du 9 septembre 2014. Ces obligations sont dématérialisées et portent intérêts au taux de 7% l'an. Elles sont remboursables en 60 versements mensuels égaux à partir du 15 septembre 2014. Les intérêts sont reconnus en fonction du calendrier de remboursement convenu entre la Banque Centrale et les banques commerciales. Ce calendrier prévoit que chaque versement soit accompagné d'intérêts calculés à 7% l'an en fonction de sa date d'échéance. Par conséquent, les revenus d'intérêts reconnus seront en croissance d'un exercice à l'autre.

Ainsi, les intérêts cumulatifs gagnés sur ces obligations totaliseront G 21.7 millions, dont G 5 milles relatifs à l'exercice 2014.

(7) PLACEMENTS À L'ÉTRANGER

Aux 30 septembre, les placements à l'étranger sont composés des instruments financiers suivants:

(En milliers de gourdes)	2014	2013
<i>Placements gardés à échéance au coût amorti :</i>		
Dépôt à terme dans une institution financière aux États-Unis (a):		
Valeur au coût et juste valeur	G 27,539	21,998
Échéance	60 jours	60 jours
<i>Placements détenus pour revente</i>		
Placement en actions dans une société de cartes de crédit	G 3,097	2,980
Valeur totale des placements	G 30,636	24,978

- (a) La juste valeur du dépôt à terme est équivalente au coût d'acquisition. Ce dépôt est bloqué en garantie par la Bank of New York pour la compensation des activités de cartes de crédit BUH Mastercard et porte intérêts au taux de 0.30% et 0.01% aux 30 septembre 2014 et 2013.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PRÊTS

Aux 30 septembre, les prêts se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Avances en comptes courants	G	769,079	447,448
Prêts commerciaux et industriels		699,652	567,905
Prêts à la consommation		288,970	97,436
Prêts-cartes de crédit		239,929	176,739
Prêts hypothécaires		136,590	95,933
Prêts Ma Maison (a)		62,240	-
Prêts aux employés		20,791	1,762
Prêts restructurés		17,490	27,895
Prêts microfinance		-	3,171
		<u>2,234,741</u>	<u>1,418,289</u>
Prêts non productifs		<u>65,845</u>	<u>15,830</u>
	G	<u>2,300,586</u>	<u>1,434,119</u>

- (a) Le portefeuille Ma Maison est un produit relatif au financement de prêts hypothécaires pour la classe moyenne sensiblement affectée par le séisme du 12 janvier 2010. Dans un accord signé le 16 décembre 2013, la Banque de la République d'Haïti (BRH) s'est engagée à appuyer financièrement la BUH à travers ce programme visant à octroyer des prêts au logement en gourdes à sa clientèle de particuliers pour une durée ne dépassant pas 30 ans. Le taux d'intérêts initial sur ces prêts est de 8% variable selon l'évolution des taux sur le marché mais avec un plafond de 10% et il ne peut être révisé qu'après 10 ans d'un commun accord entre les partis.

Au cas où la BUH aurait épuisé ses réserves excédentaires, la BRH s'engage à lui avancer des fonds sur une période de 20 ans à un taux qui garantit le maintien de la marge sur le portefeuille. Dans ce contexte, la BRH a avancé un montant de G 200 millions à la BUH le 25 septembre 2014, rémunéré au taux de 3%. Le taux de financement sera compris dans une fourchette de 1% à 3% et sera basé sur les taux effectifs des Bons BRH à 91 jours à la date de la dite avance. La BRH accorde également une dérogation pour dépassement de la limite sectorielle de 50% relative à la non-constitution de réserves obligatoires sur les ressources en gourdes captées et utilisées pour octroyer les prêts au logement. L'accord ne garantit par les risques de crédit ou de contrepartie.

Au 30 septembre 2014, les prêts Ma Maison comprenaient des prêts apparentés de G 10.2 millions.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, la répartition des prêts en gourdes et en dollars US se présente comme suit:

(En milliers de gourdes)	2014	2013
Prêts en dollars US	G 1,495,875	704,225
Prêts en gourdes	<u>804,711</u>	<u>729,894</u>
	G 2,300,586	1,434,119

Aux 30 septembre, l'âge des prêts était comme suit:

30 septembre 2014

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61 -89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>					
Avance en comptes courants	G 769,079	-	-	-	769,079
Prêts - cartes de crédit	222,863	9,893	4,260	2,913	239,929
Autres catégories de prêts	<u>1,212,473</u>	<u>11,874</u>	<u>873</u>	<u>513</u>	<u>1,225,733</u>
	G 2,204,415	21,767	5,133	3,426	2,234,741
	99%	1%	-%	-%	100%

(En milliers de gourdes)	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>				
Avances en comptes courants	G -	-	6,104	6,104
Prêts - cartes de crédit	12,055	8	-	12,063
Prêts microfinance	37	421	781	1,239
Autres catégories de prêts	<u>22,809</u>	<u>9,705</u>	<u>13,925</u>	<u>46,439</u>
	G 34,901	10,134	20,810	65,845
	53%	15%	32%	100%

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, l'âge des prêts était comme suit:

30 septembre 2013

(En milliers de gourdes)	Courants	1-30 jours	31-60 jours	61 -89 jours	Total
<u>Prêts courants</u>					
Avance en comptes courants	G 447,448	-	-	-	447,448
Prêts - cartes de crédit	168,899	-	6,483	1,357	176,739
Prêts microfinance	2,534	413	224	-	3,171
Autres catégories de prêts	<u>706,784</u>	<u>-</u>	<u>15,862</u>	<u>68,285</u>	<u>790,931</u>
	G 1,325,665	413	22,569	69,642	1,418,289
	90%	0%	2%	8%	100%

(En milliers de gourdes)	90-180 jours	181-360 jours	Plus de 360 jours	Total
<u>Prêts non productifs</u>				
Prêts - cartes de crédit	G 1,795	-	-	1,795
Prêts microfinance	271	159	289	719
Autres catégories de prêts	<u>11,800</u>	<u>1,512</u>	<u>4</u>	<u>13,316</u>
	G 13,866	1,671	293	15,830
	87%	10%	3%	100%

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PRÊTS (SUITE)

Aux 30 septembre, les prêts étaient couverts par les garanties suivantes:

30 septembre 2014

(En milliers de gourdes)		Garanties hypothécaires	Nantissements		Total
			en espèces (note 12)	Lettres de garantie (a)	
Prêts courants	G	477,292	107,177	208,643	793,112
Prêts non productifs		<u>32,160</u>	<u>-</u>	<u>-</u>	<u>32,160</u>
	G	509,452	107,177	208,643	825,272

30 septembre 2013

(En milliers de gourdes)		Garanties hypothécaires	Nantissements		Total
			en espèces (note 12)	Lettres de garantie (a)	
Prêts courants	G	207,610	30,864	481,465	719,939
Prêts non productifs		<u>5,183</u>	<u>1,000</u>	<u>-</u>	<u>6,183</u>
	G	212,793	31,864	481,465	726,122

(a) Les lettres de garanties sont relatives à des garanties données par la Banque de la République d'Haïti (BRH) pour un fournisseur de services financé par la Banque.

Les taux de rendement moyens sur les principales catégories de prêts, se présentent comme suit:

	2014	2013
Prêts commerciaux et industriels		
Dollars US	11%	11%
Gourdes	10%	15%
Avances en comptes courants		
Dollars US	10%	11%
Gourdes	10%	10%
Prêts – Cartes de crédit – gourdes et dollars US	32%	33%
Prêts microfinance - gourdes	28%	45%
Prêts Ma Maison - gourdes	8%	-

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(8) PRÊTS (SUITE)

	2014	2013
Prêts à la consommation		
Dollars US	9%	11%
Gourdes	10%	12%
Prêts aux employés		
Gourdes	7%	9%

Aux 30 septembre 2014 et 2013, les intérêts non comptabilisés sur les prêts non productifs totalisent respectivement G 2,372M et G 777M. Au 30 septembre 2013, les intérêts non comptabilisés spécifiquement sur les prêts à CUTC, une société apparentée à ABI BANK Ltd., ancien actionnaire majoritaire de la Banque, étaient de G 47,830M. Ces intérêts ont été récupérés à partir des avances de ABI BANK Ltd. reflétées à la **note 15c**, et comptabilisées à titre de revenus d'intérêts dans l'état des résultats de 2013.

Aux 30 septembre 2014 et 2013, les prêts aux Membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées totalisent G 354,113M et G 110,952M; ils sont classés courants et portent des taux d'intérêts de 6.0% à 10.0% en 2014 et de 6.0% à 8.5% en 2013 pour les prêts en dollars, et de 8.0% à 10.0% en 2014 et 5.0% en 2013 pour les prêts en gourdes.

La provision pour pertes de valeur sur prêts a enregistré les mouvements suivants:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Solde au début de l'exercice	G	6,250	29,070
Récupérations de l'exercice (a)		28,103	67,756
Dotation (renversement) de la provision pour pertes de valeur de l'exercice		21,428	(55,325)
Radiations de l'exercice		(8,505)	(35,310)
Effet de réévaluation de change		<u>149</u>	<u>59</u>
Solde à la fin de l'exercice	G	47,425	6,250

(a) Les récupérations de l'exercice 2013 incluent un montant de G 47,648 de la CUTC, qui a été remboursé à partir de la dation en actions de G 45,597M (**note 17a**), et le solde de G 2,051M sur les avances de ABI BANK Ltd. (**note 15c**).

Les risques spécifiques et généraux sur le portefeuille de prêts sont couverts par les postes d'états financiers suivants:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Provision pour pertes de valeur sur prêts	G	47,425	6,250
Réserve générale pour pertes sur prêts		<u>22,782</u>	<u>24,916</u>
	G	70,207	31,166

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(9) **IMMOBILISATIONS**

Les immobilisations ont ainsi fluctué au cours de l'exercice:

Coût (En milliers de gourdes)	Solde au 30/9/13	Acquisitions	Ajustements	Transferts et dispositions	Solde au 30/09/14
Terrains	G 9,266	-	(866)	-	8,400
Immeubles	2,430	-	-	-	2,430
Véhicules	16,660	11,826	-	(11,326)	17,160
Équipements, matériel et mobilier	22,112	2,113	-	3,556	27,781
Équipements informatiques	8,847	9,391	-	(1,299)	16,939
Logiciel informatique	99,704	15,496	-	(77,750)	37,450
Améliorations locatives	24,042	814	-	-	24,856
Investissements en cours (a)	5,367	14,936	41,953	(4,944)	57,312
	G 188,428	54,576	41,087	(91,763)	192,328

L'amortissement cumulé a ainsi évolué au cours de l'exercice:

Amortissement cumulé (En milliers de gourdes)	Solde au 30/9/13	Amortissement	Ajustements	Transferts et dispositions	Solde au 30/09/14
Immeubles	G 1,721	66	-	-	1,787
Véhicules	9,180	4,696	(3)	(6,174)	7,699
Équipements, matériel et mobilier	11,994	5,126	19	(1,010)	16,129
Équipements informatiques	3,852	2,441	-	(1,244)	5,049
Logiciel informatique	75,753	12,261	(18)	(82,699)	5,297
Améliorations locatives	10,107	1,861	-	(353)	11,615
	G 112,607	26,451	(2)	(91,480)	47,576
	G 75,821				144,752

- a) Les investissements en cours comprennent principalement des fonds engagés dans la rénovation du réseau de succursales de la Banque, ainsi que le local du centre technologique qui est en réparation et qui a été transféré des placements en immobilier pour un montant de G 42 millions en 2014 (**note 10**).

Aux 30 septembre 2014 et 2013, la valeur aux livres du terrain hormis l'effet de réévaluation est de G 1,750M.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(10) PLACEMENTS EN IMMOBILIER

Les placements en immobilier ont ainsi fluctué durant l'exercice:

(En milliers de gourdes)	2014	2013
Solde au début de l'exercice	G 157,879	136,000
Dations réalisées au cours de l'exercice	21,145	-
Transfert des immobilisations (note 9)	866	6,037
Transfert aux immobilisations (note 9)	(42,000)	-
Provision pour pertes de valeur (note 18)	(29,500)	-
Transfert de propriétés détenues pour revente	-	15,842
Plus – value nette de l'exercice (b)	8,547	-
Moins value de l'exercice	<u>(7,729)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	G 109,208	157,879

Les loyers perçus sur les placements en immobilier totalisent G 42M pour les exercices 2014 et 2013.

- (a)** La Direction de la Banque a pris la décision de provisionner ce placement puisqu'il est squattérisé et que les démarches légales n'ont pas encore abouti.
- (b)** En 2014, la mise à jour des justes valeurs de certains placements en immobilier par le biais d'expertises internes d'experts en immobilier, a résulté en une plus-value additionnelle de G 8,547M dont la contrepartie, nette de l'impôt reporté de G 2,564M **(note 20)** de G 5,983M a été enregistrée au poste Autres Revenus **(note 18)**.

Les placements en immobilier, net de la réserve générale sur dations réalisées au cours de l'exercice, sont comme suit:

(En milliers de gourdes)	2014	2013
Placements en immobiliers	G 109,208	157,879
Moins réserve de 30%	<u>(6,343)</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	G 102,865	157,879

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(11) AUTRES ÉLÉMENTS D'ACTIF

Aux 30 septembre, les autres éléments d'actif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Frais payés d'avance et autres	G	25,365	24,922
Impôts payés d'avance		9,994	9,994
Intérêts à recevoir sur prêts		7,150	12,083
Objets d'art		4,702	4,702
Papeterie et fournitures de bureau		2,684	212
Comptes à recevoir		<u>2,373</u>	<u>5,998</u>
	G	52,268	57,911

(12) DÉPÔTS

Aux 30 septembre, les dépôts se répartissent ainsi:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Dépôts à vue:			
Gourdes	G	656,991	489,396
Dollars US		<u>712,430</u>	<u>687,686</u>
	G	1,369,421	1,177,082
Dépôts d'épargne:			
Gourdes	G	995,709	1,027,289
Dollars US		<u>714,907</u>	<u>716,367</u>
	G	1,710,616	1,743,656
Dépôts à terme:			
Gourdes	G	318,626	202,441
Dollars US		<u>684,844</u>	<u>437,538</u>
	G	1,003,470	639,979
Total des dépôts		G 4,083,507	3,560,717
<hr/>			
Dépôts en gourdes	G	1,971,326	1,719,126
Dépôts en dollars US		<u>2,112,181</u>	<u>1,841,591</u>
Total des dépôts	G	4,083,507	3,560,717

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(12) DÉPÔTS (SUITE)**

Les taux moyens d'intérêts sur les dépôts sont comme suit:

	2014	2013
Dépôts d'épargne:		
Gourdes	0.5%	0.2%
Dollars US	0.4%	0.1%
Dépôts à terme:		
Gourdes	1.7%	0.4%
Dollars US	1.6%	0.6%

Les dépôts des membres du Conseil et de leurs sociétés apparentées totalisaient G 136,416M et G 29,526M aux 30 septembre 2014 et 2013, respectivement. Ces dépôts sont rémunérés aux conditions normales de la Banque.

Les dépôts donnés en garantie de prêts totalisaient G 107 millions et G 31 millions aux 30 septembre 2014 et 2013 (**note 8**).

(13) EMPRUNT-BRH

Au 30 septembre 2014, l'emprunt BRH est comme suit:

	2014	2013
Solde	G 200,000	-
Taux	3%	-
Échéance	30 septembre 2034	-

Suite au contrat signé en date du 16 décembre 2013 dans le cadre du financement des prêts "Ma Maison", la Banque de la République d'Haïti (BRH) a consenti un prêt à la BUH pour financer ce produit dont le portefeuille totalisait G 62,240M (**note 8**) au 30 septembre 2014.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(14) AUTRES ÉLÉMENTS DE PASSIF

Aux 30 septembre, les autres éléments de passif se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Chèques de direction	G	72,286	40,436
Transferts à payer		41,559	3,505
Dépôts non sujet à emploi		18,690	17,231
Dépôts de clients en garantie – Cartes de crédit		17,516	24,219
Dépôts de garantie – Fonds spéciaux		8,303	8,303
Impôts reportés (note 20)		8,138	8,610
Boni à payer		7,050	5,423
Intérêts à payer – obligations subordonnées		2,787	355
Intérêts à payer - dépôts		2,518	1,006
Taxes à payer (note 20)		496	1,437
Intérêts à payer – débentures – ABI BANK Ltd. (a)		-	7,502
Autres		<u>72,406</u>	<u>35,867</u>
	G	251,749	153,894

(a) Ce montant représente les intérêts calculés sur les débentures dues à ABI BANK Ltd. jusqu'à la date de leur transfert à la BRH. Il a été renversé suite à la réalisation des débentures au cours de l'exercice 2014 (note 18).

(15) AVANCE – ABI BANK LTD.

Le poste Avance ABI BANK Ltd. est composé des montants suivants:

		2014	2013
Avance gardée en fiducie à la BRH (a)	G	-	87,485
Débentures initiales (b)		<u>-</u>	<u>60,451</u>
Solde au début de la période		72,686	147,936
Utilisation de la période (c)		(75,702)	(75,250)
Effet de change		<u>3,016</u>	<u>-</u>
	G	-	72,686

a) Dans le cadre des différentes injonctions faites par la BRH, ABI BANK Ltd. à titre d'actionnaire principal avait effectué en date du 15 octobre 2009 un dépôt de US\$ 2 millions de dollars équivalant à G 87,485M au 30 septembre 2013 dans un compte en fiducie à la BRH non porteur d'intérêts.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(15) AVANCE – ABI BANK LTD (SUITE)

- b) Ce poste comprend le solde des débetures détenues par ABI BANK Ltd. totalisant US\$ 1,381M (G 60,451M) transféré le 6 décembre 2010 à la BRH.

Ces montants gardés à la BRH ont été restitués à la BUH durant l'exercice 2013.

- c) Au cours de l'exercice 2013, par le biais du jugement prononcé contre ABI BANK Ltd. et en fonction de la restitution des fonds de la BRH à la BUH, la Banque a compensé tous les montants dus par ABI BANK Ltd. contre les avances détenues en garantie. En 2014, suite au jugement du 12 novembre 2014 rendu en faveur de la BUH, la balance des débetures a été comptabilisée aux revenus de la Banque, net des frais légaux (**note 18**).

		2014	2013
Régularisation de débetures (note 18)	G	(72,000)	-
Effet de change (note 18)		(3,702)	-
Récupération d'intérêts (note 8)		-	(47,830)
Frais légaux sur reprise d'actions		-	(21,107)
Récupération de créances (note 8)		-	(2,051)
Frais fiscaux liés à la saisie des actions		-	(3,242)
Autres		-	(1,020)
	G	<u>(75,702)</u>	<u>(75,250)</u>

(16) OBLIGATIONS SUBORDONNÉES

Au cours de l'exercice, la Banque a été émis des obligations en dollars US subordonnées aux droits des créanciers de la BUH, et transférables comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Montant	G	116,172	-
Taux		4.50%	-
Échéance		5 ans	-

Un total de US\$ 650M (G 29,613M) a été émis à des apparentés aux membres du Conseil d'Administration.

Les intérêts sont payables sur une base annuelle.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(17) CAPITAL-ACTIONS**

Par décision votée en Assemblée Générale le 21 novembre 2009, le capital-actions autorisé de la Banque a été porté à G 450 millions de gourdes représentant 1,800,000 actions ordinaires et privilégiées de type A, B, ou C d'une valeur nominale de G 250 chacune.

Les actions ordinaires sont assujetties d'un droit de vote et bénéficient d'une portion du bénéfice social net distribué, après déduction des dividendes à payer aux détenteurs d'actions privilégiées.

Les actions privilégiées de type A sont assujetties d'un droit de vote et donnent droit à un dividende fixe non cumulatif.

Les actions privilégiées de type B, non votantes, donnent droit à une part proportionnelle de l'actif social net et à un dividende fixe non cumulatif.

Les actions privilégiées de type C donnent droit à un vote général équivalant à quatre fois celui de l'action ordinaire, et à une part proportionnelle de l'actif social net.

La Banque a fait le choix de ne libérer que les actions ordinaires; les actions privilégiées n'ont pas été libérées.

Aux 30 septembre le capital libéré était comme suit:

(En milliers de gourdes)	2014	2013
Capital-actions autorisé et libéré		
1,800,000 actions	G <u>450,000</u>	<u>450,000</u>
Actions de trésorerie		
5,396 actions en 2014	G <u>(1,349)</u>	<u>-</u>

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(17) CAPITAL-ACTIONS (SUITE)**

Tel que reflété à l'état de l'évolution de l'avoir des actionnaires de l'exercice terminé le 30 septembre 2013:

- a) En date du 30 septembre 2012, ABI BANK Ltd. détenait 289,278 actions soit 48% du capital-actions libéré. Dans le cadre du jugement prononcé contre ABI BANK Ltd., la totalité des actions a été reprise par la BUH à la valeur nominale et comptabilisée comme actions de trésorerie au 30 septembre 2013 pour un montant de G 72,319M. La contrepartie de ce rachat a servi à rembourser une partie de la dette de CUTC, société affiliée à ABI BANK Ltd. à concurrence de G 45,597M (**note 8**) et à un compte à recevoir de ABI BANK Ltd. de G 26,722M, récupéré en 2013 (**note 18**).
- b) Dans le cadre de la transaction effectuée avec le groupe de nouveaux investisseurs (**note 1**), la Banque avait émis en date du 22 mai 2013 des obligations subordonnées à certains de ces investisseurs pour un montant de US\$ 498,500 équivalant à G 21.8 millions de gourdes d'une durée de cinq ans et portant intérêts au taux de 4.5% l'an. Selon les conditions préétablies dans ces contrats d'obligations, le groupe d'investisseurs a exercé en 2013 l'option de conversion existante au taux de conversion préétabli de 216,000 actions, ceci a donné lieu à un surplus d'apport débiteur de G 32,194M.
- c) Dans le cadre de la recapitalisation de la Banque, un accord a été signé également en date du 10 avril 2013, par le biais duquel les honoraires dus au 30 septembre 2013 au cabinet juridique de la Banque, également apparenté à un des membres du Conseil d'Administration, pour le dossier d'ABI BANK Ltd. et certains autres dossiers spécifiques totalisant G 34,040M ont été acquités par le biais de 73,278 actions de la BUH.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(18) AUTRES REVENUS (DÉPENSES)

Aux 30 septembre, les autres revenus (dépenses) se présentent comme suit:

(En milliers de gourdes)	Notes	2014	2013
<u>Récupérations d'ABI BANK LTD.</u>			
Annulation de débetures selon jugement	G	72,000	-
Renversement d'intérêts à payer	14	7,502	-
Effet de change - débetures	15c	3,702	-
Effet de change - intérêts à payer		311	-
Honoraires d'avocats		(4,009)	-
Taxes et impôts		(2,033)	-
Récupération sur placement à l'étranger – obligation			
Autorités Aéroportuaires d'Antigua et Barbuda		-	74,906
Récupération d'un compte à recevoir		-	26,722
Récupération d'autres montants à recevoir		-	1,018
	G	<u>77,473</u>	<u>102,646</u>
<u>Autres</u>			
Plus-value sur placements en immobilier (note 10)		5,983	-
Moins-value sur placements en immobilier (note 10)		(7,729)	-
Gains sur dation de l'exercice, net		4,889	-
Provision perte de valeur d'un placement en			
immobilier (note 10)		(29,500)	-
Charges liées à la résiliation d'un contrat de loyer		(6,434)	-
Provision – compte à recevoir assurance		-	(10,577)
Renversement de provision d'impôts locatifs		-	9,000
Taxes		-	(7,902)
Pénalités-ONA		-	(6,276)
Autres		(1,194)	(5,035)
	G	<u>(33,985)</u>	<u>(20,790)</u>

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(19) SALAIRES ET AUTRES PRESTATIONS DE PERSONNEL

Les salaires et autres prestations de personnel sont comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Salaires	G	129,950	108,674
Taxes salariales		10,995	8,265
Autres dépenses de personnel		<u>20,780</u>	<u>6,647</u>
Total	G	161,725	123,586

(20) IMPÔTS SUR LE REVENU

Les impôts sur le revenu sont calculés sur la base du revenu avant impôts sur le revenu et diffèrent des montants calculés en appliquant les taux statutaires comme suit:

(En milliers de gourdes)		2014	2013
Revenu avant impôts sur le revenu	G	<u>49,358</u>	<u>158,123</u>
Impôts sur le revenu calculé en utilisant le taux statutaire – 30%		14,807	47,436
Effet des éléments non considérés dans la base imposable:			
Écart entre la provision pour pertes de valeur sur prêts admise fiscalement et la provision comptable		(473)	(4,302)
Autres		533	-
Taxes territoriales		<u>496</u>	<u>1,437</u>
Impôts sur le revenu		15,363	44,571
Moins pertes fiscales reportées		<u>(14,867)</u>	<u>(43,134)</u>
Taxes territoriales à payer (note 14)	G	496	1,437

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(20) IMPÔTS SUR LE REVENU (SUITE)

Les dates d'expiration des pertes reportées sont comme suit:

(En milliers de gourdes)

<u>Exercice</u>		<u>Pertes fiscales</u>	<u>Avantage fiscal</u>	<u>Date d'expiration</u>
2008	G	58,113	17,434	2013
2010		147,735	44,321	2015
2011		25,033	7,510	2016
2012		<u>1,036</u>	<u>311</u>	2017
		231,917	69,576	
Utilisation 2013		(143,781)	(43,134)	-
Utilisation 2014		<u>(49,559)</u>	<u>(14,867)</u>	
	G	<u>38,577</u>	<u>11,575</u>	

Tel que reflété à la **note 3r**, l'avantage fiscal n'est pas comptabilisé.

Aux 30 septembre, les impôts reportés relatifs à la réévaluation des terrains et immeubles et aux placements en immobilier sont comptabilisés au passif (**note 14**) comme suit:

(En milliers de gourdes)	2014	2013
Placements en immobilier:		
Impôts reportés – solde début	G 7,613	7,613
Ajustements	(4,034)	-
Effet net des plus-values de l'exercice (note 10)	<u>2,564</u>	<u>-</u>
Impôts reportés – solde fin	<u>6,143</u>	<u>7,613</u>
Terrains et immeubles:		
Impôts reportés - terrains et immeubles - solde début de l'exercice	997	997
Ajustements	<u>998</u>	<u>-</u>
Solde à la fin de l'exercice	<u>1,995</u>	<u>997</u>
Impôts reportés - total (note 14)	G 8,138	8,610

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.

Notes aux états financiers

(21) OPÉRATIONS AVEC DES SOCIÉTÉS APPARENTÉES

Dans le cours de ses activités, la Banque offre des services bancaires habituels et reçoit des services de sociétés apparentées aux membres du Conseil de la Banque selon des modalités semblables à des parties non apparentées.

Les prêts accordés aux membres du Conseil d'Administration et à leurs sociétés apparentées sont reflétés à la **note 8**.

Les dépôts et les obligations subordonnées relatifs aux membres du Conseil d'Administration et leurs sociétés apparentées sont reflétés aux **notes 12 et 16**.

Les actions de trésorerie cédées en 2013 à un cabinet juridique apparenté de la Banque en règlement d'honoraires sont reflétées à la **note 17**.

Les principaux postes de dépenses liés à des apparentés de la Banque et de ses filiales étaient comme suit:

(En milliers de gourdes)	2014	2013
Honoraires et frais légaux	G 37,009	24,711
Sécurité	17,657	902
Assurances	9,207	3,734
Publicité	7,022	2,272
Autres	<u>3,976</u>	<u>88</u>
	G 74,871	31,707

De plus la Banque a effectué des achats d'immobilisations totalisant G 7.4 millions d'un apparenté au cours de l'exercice 2014.

BANQUE DE L'UNION HAÏTIENNE, S.A.**Notes aux états financiers****(22) ENGAGEMENTS ET PASSIF ÉVENTUEL**

Dans le cours normal de ses activités, la Banque contracte divers engagements et assume un passif éventuel comme suit:

(En milliers de gourdes)	2014	2013
Engagements de crédit non utilisés:		
En gourdes	G 44,086	17,336
En dollars US	<u>122,281</u>	<u>10,864</u>
	G 166,367	28,200

Les montants figurant à titre d'engagements relatifs au crédit représentent le montant maximum de crédit additionnel que la Banque pourrait devoir accorder sur avances en comptes courants. Ces montants ne sont pas nécessairement représentatifs du risque de crédit puisque plusieurs de ces ententes sont contractées pour une durée limitée d'habituellement moins d'un an et expireront ou seront résiliées sans qu'on y fasse appel.

Au 30 septembre 2014, la Banque a aussi les engagements suivants:

- Frais de licence et d'entretien du système informatique pour un montant approximatif annuel de \$US 140M.
- Contrats de bail annuel fermes pour immeubles d'exploitation d'environ \$US 400M, renouvelables par tacite reconduction.

Au 30 septembre 2014, la Banque traite certaines affaires en instance de litige pour ou contre quelques clients. Selon l'évaluation des faits à ce jour, de l'avis des conseillers juridiques, les positions prises par la Banque sont bien fondées. On ne prévoit pas qu'un règlement éventuel des poursuites soit d'importance à la situation financière ou aux résultats d'exploitation de la Banque.



Siège Social - Pétion-Ville

20, Rue Villate

Téls.: (509) 28.11.26.36

(509) 28.11.17.97

info@buh.ht

www.buh.ht



Pétion-Ville

24, Rue Clerveaux

Téls.: (509) 28.13.15.71

(509) 37.30.65.93

mastercard@buh.ht

www.buh.ht

Lalue

49, Ave John Brown

Tél.: (509) 28.13.15.56

Parc Industriel

15, Boulevard Toussaint Louverture

Tél.: (509) 28.13.15.49

Carrefour

815, Route de Carrefour

Tél.: (509) 28.13.15.77

Pétion-Ville

Angle Rues Lamarre et Darguin

Tél.: (509) 28.13.15.50

Cap Haïtien

Rues 11-12, B-D

Tél.: (509) 28.13.15.48

Gonaïves

Angle Rues Saint-Jean et Egalité

Tél.: (509) 28.13.15.54

Cayes

46, Rue Nicolas Geffrard

Tél.: (509) 28.13.15.52

Ouanaminthe

79, Rue Espagnole

Tél.: (509) 28.13.15.80

Port-de-Paix

288 Virgo Plaza,

Rue Dumarsais Estimé

Tél.: (509) 28.13.15.59